

# Conseil communautaire

## Note de présentation des délibérations

### Jeudi 10 février 2022

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 .....	2
Rapporteur : Sophie LE CHAT .....	2
2. Débat sur la Prévoyance.....	2
Rapporteur : Jean-Yves CROGUENNEC .....	2
3. Plan de communication pour la Communauté de Communes .....	3
Rapporteur : Sophie LE CHAT .....	3
4. Mise en place des modalités de gestion du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).....	9
Rapporteur : Sophie LE CHAT .....	9
5. Choix des entreprises pour les travaux de la salle de sports de Merlevenez .....	10
Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN .....	10
6. Convention de mise à disposition des locaux et de temps de travail pour le service d'aide à domicile 11	
Rapporteur : Martine Paré.....	11
7. Convention de partenariat avec le syndicat mixte du Grand Site de France Dune Sauvage de Gâvres à Quiberon .....	11
Rapporteur : Jean-Yves CROGUENNEC .....	11
8. Avenant au marché de traitement des déchets inertes .....	12
Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN .....	12
9. Avenant au marché de fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et les emballages .....	13
Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN .....	13
10. Modification du projet d'extension du Carrefour Industriel du Porzo suite à l'Enquête publique..	14
Rapporteur : Elodie LE FLOCH.....	14
Décision budgétaire technique sur le budget du service public d'élimination des déchets (SPED).....	14
11. Questions diverses .....	14

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du jeudi 10 février 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT et UN, le jeudi dix février, le Conseil communautaire s'est réuni à dix-neuf heures dans la salle Xavier Grall de Merlevenez, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

Convocations envoyées le 3 février 2022

Compte-rendu affiché le vendredi 11 février 2022

<b>KERVIGNAC</b>	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	A donné pouvoir à Elodie Le Floch
	LE ROMANCER	Michèle	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Yves Thiec
	PALARIC	Richard	Présent
	LE SAUSSE	Sandrine	A donné pouvoir à Richard Palaric
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à Michèle Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	Présent
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
<b>MERLEVENEZ</b>	LE BOSSER	Bruno	absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	Présent
	CONGUISTI	Yvan	absent
<b>NOSTANG</b>	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
<b>SAINTE-HÉLÈNE</b>	CROGUENNEC	Jean-Yves	Présent
	PERREL	Christèle	A donné pouvoir à Jean-Yves Croguennec
<b>PLOUHINEC</b>	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	A donné pouvoir à Alexandra Hémonic
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	absent
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	Présente
	GUILLERMIC	Jean-Jacques	Présent

Présents : 18

Votants : 24

Secrétaire de séance : Renée GAIVORT

*Mme LE FLOCH demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour du conseil communautaire concernant l'aménagement de l'extension du carrefour industriel du Porzo.*

*Approbation à l'unanimité par les conseillers communautaires.*

## **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021**

Rapporteur : Sophie LE CHAT

Madame La Présidente met aux votes le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 9 décembre 2021. Le compte-rendu a été transmis par mail le 3 février 2022.

**Après délibération, le compte rendu du précédent Conseil communautaire est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.**

## **2. Débat sur la Prévoyance des agents**

Rapporteur : Jean-Yves CROGUENNEC

Avant le 18 février 2022, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent organiser un débat obligatoire sur les garanties Protection Sociale Complémentaire (PSC) accordées aux agents.

Ce débat est prévu à l'article 4-III de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique (prise en application des dispositions de l'article 40 de la loi du 6 août 2019). Ce débat sans vote sera programmé dans les 6 mois suivants chaque renouvellement de mandat et abordera les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026.

Le débat porte autour de la prise en charge des dépenses de garanties de protection sociale complémentaires des agents des collectivités, cette prise en charge sera à mettre en place en 2025.

### **Les enjeux de cette protection complémentaires**

-> Enjeu de Motivation

- Favorise la reconnaissance des agents
- Permet de les aider dans leur vie privée
- Contribue à développer un sentiment d'appartenance plus fort à la collectivité

-> Enjeu d'Attractivité : Facilite le recrutement des agents

- Ne pas être en décalage par rapport à ses collègues voisins
- Rester compétitifs par rapport au secteur privé
- Facilite les transferts de personnel au niveau de l'intercommunalité ou au sein des communes nouvelles
- Facilite le dialogue social pour accompagner les changements

-> Enjeu de Performance

- Beaucoup d'agents retardent leurs soins importants

- Agents en difficulté financière du fait d'arrêt maladie successifs => reprise anticipée sans consolidation

-> Enjeu de Dialogue Social :

- Ne pas se limiter à une réflexion sur les coûts mais engager une discussion sur les conditions de travail et les risques professionnels. Il peut s'agir d'un nouveau levier de négociation, notamment dans le cadre des 1607 heures.

Pour nourrir les échanges, vous trouverez ci-joint et ci-dessous quelques données issues de l'enquête sur la protection sociale complémentaire menée en 2021 auprès des collectivités affiliées au Centre de Gestion :

- 46 % des collectivités interrogées ont répondu à l'enquête
- Effectif moyen des collectivités répondantes : 40 agents

Risque « Santé » :

- 28.5% des collectivités répondantes participent à la couverture de leurs agents
- 81.6% sous format de labellisation
- Montant moyen de la participation : 16 € 60
- 87.7% des collectivités répondantes envisageraient d'adhérer à la convention de participation du CDG 56

Risque « Prévoyance » :

- 50.9 % des collectivités répondantes participent à la couverture de leurs agents
- 72.8 % sous format de labellisation
- Montant moyen de la participation : 15 € 30
- Le sort du régime indemnitaire suit majoritairement le sort du traitement (59.2% dans les cas de Congés de maladie Ordinaire – 61.8% dans les cas de CLM / CLD/CGM)
- 86% des collectivités répondantes envisageraient d'adhérer à la convention de participation du CDG 56

Pour information : Les négociations sont lancées au niveau national, depuis le mercredi 12 janvier entre les représentants employeurs et les organisations syndicales. Le principe d'un accord de méthode a été adopté et plusieurs réunions thématiques devraient se tenir jusqu'au milieu du mois de mars. Le décret d'application n'est pas encore paru et nous vous tiendrons informés des avancées.

Suite à la présentation, les conseillers communautaires prennent acte des débats proposés.

### **3. Plan de communication pour la Communauté de Communes**

## **RAPPEL DE LA DEMARCHE**

En MAI 2021, une agence spécialisée en communication a été choisie pour l'accompagnement de la CCBBO dans sa stratégie de communication pour les années à venir.

A PARTIR DE JUIN 2021, un travail a été effectué à partir des documents existants (supports de communication, rapports d'activités...)

Ce travail s'est faite de deux manières :

>> travail in situ avec les acteurs de la CCBBO (personnes en charge de la communication au sein des communes, différents chefs de service de la CCBBO, élus de la commission communication, personne en charge de la communication, personne accompagnant la CCBBO sur son projet de territoire.)

L'étude découle aussi largement des différents séminaires des élus (notamment celui du 12 juin 2021)

>> enquêtes Objectif : définir un plan d'actions concret pour les prochaines années, qui suivra une ligne directrice de communication, en fonction d'un budget défini.

En JANVIER 2022, une présentation a été faite aux élus de la commission communication de la CCBBO (report de la commission communication du 24 novembre 2021). Voici les résultats de l'enquête.

## **ANALYSE ET ENQUETE DE LA NOTORIETE DE L'ORGANISATION, PERCEPTION ET REPUTATION**

Lors de l'enquête auprès des habitants et des utilisateurs de la CCBBO, plusieurs demandes et valeurs fortes sont ressorties :

- Une réelle volonté d'indépendance, un désir fort que la CCBBO reste une entité à part entière dans le paysage local.
- Une frustration ressentie du manque de visibilité des actions, du manque de communication général.
- Un nom difficile à dire et à écrire, générant des erreurs à l'oral, un « Bellevue » qui ne fait pas sens.
- Un logo sans signification particulière (parenthèses, code couleur...)

Les valeurs qui ressortent le plus sont empreintes d'humanité :

- Partage
- Amitié
- Liberté
- Découverte
- Plaisir
- Transmission

- La qualité de vie est un atout, cité à plus de 84%. Le patrimoine paysager et naturel y est mis en valeur. Les enquêtés considèrent ce territoire comme calme et préservé, dynamique et animé.

- Ils se sentent investis et en accord avec la politique environnementale menée par la CCBBO, ils apprécient la richesse des équipements et espaces publics, le tissu associatif, les événements conviviaux, l'offre de services de santé, l'offre sportive et culturelle, sociale ainsi que les commerces et zones artisanales qui leur permettent de tout trouver au plus près de chez eux.

- Une connaissance réduite de ce qu'est et de ce que fait la CCBBO. Ils connaissent le nom, qu'ils considèrent d'ailleurs comme trop long, non représentatif du territoire et même, qu'ils ne comprennent pas (« Bellevue », « où est la ria ? »), autant ils ne sont pas en capacité de décrire ses actions ou ses services. Ils en connaissent un certain nombre (environnement-gestion des déchets, aide à la personne- social...) mais n'ont pas connaissance des autres services (cyberbase, sécurité des plages, atelier Acte, Insertion par l'activité économique).

- Méconnaissance des élus siégeant à la CCBBO. Ils connaissent les élus locaux de leurs communes.

**>>> L'enquête montre le souhait des habitants d'un quotidien avec plus de lien social, tourné vers le bien vivre ensemble, la qualité de vie. <<<**

- Les usagers témoignent d'un souhait d'information important. Seulement 19% d'entre eux se sentent informés par la CCBBO.

Ils reconnaissent ne pas se connecter ou qu'occasionnellement au site de la [www.ccbbo.fr](http://www.ccbbo.fr) et jamais au site [www.capzerodechet.bzh](http://www.capzerodechet.bzh) : ils se connectent aux sites internet de leurs communes qu'ils consultent régulièrement. Une partie d'entre eux ne trouvent pas réponse à leurs questions malgré l'effort réalisé pour y accéder.

- Ils appellent volontiers la CCBBO, s'informent en mairie, s'y déplacent, et consultent les réseaux sociaux.

- Leur souhait d'information passe également par la signalétique extérieure et le fléchage des différents services dont ils trouvent aujourd'hui qu'ils ne sont pas visibles et manquent de cohérence avec l'image de la CCBBO.

**>>> Suite à ce constat, ils émettent des souhaits concernant les moyens d'informations : un site internet plus moderne et plus interactif est plébiscité, la création d'un magazine communautaire, une plus large place de la CCBBO au sein des magazines communaux, une présence sur les réseaux sociaux, l'envoi de newsletters, des nouvelles plus régulières dans la presse quotidienne, un affichage intercommunal plus visible. <<<**

## **LE LOGO**

La majorité des personnes enquêtées nous indique comprendre que les 5 carrés représentent les 5 communes sans pour autant distinguer une couleur précise pour une commune, ils comprennent les 2 vagues comme un élément distinctif aquatique mais ne peuvent pas décrire précisément s'il s'agit du Blavet, de la ria ou de la mer. Seulement la moitié considère qu'il correspond à ce qu'est la CCBBO, et le trouve « vieillot », « peu parlant », « manquant d'unité », « sans montrer le marquage indépendant de la CCBBO ».

Les pistes de changement évoquées par les sondés sont intéressantes à étudier, ils souhaitent voir apparaître des vagues, la diversité rurale, la ria, l'indépendance de la CCBBO, la notion de terre, d'espaces boisés.

- Le fond de certains documents montre une disparité d'éléments, créant un trouble de compréhension. Les différents documents produits par la CCBBO ne montre pas la même identité de référence.

« Comment comprendre que la CCBBO est un tout avec plusieurs services si je ne reçois qu'un magazine me parlant de la gestion des déchets ? »

## **LES FORCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A METTRE EN VALEUR**

### **FORCES LIÉES À LA GÉOGRAPHIE / AU PATRIMOINE**

- Des communes bordant le littoral pour une attractivité touristique assurée (GR34, slow tourisme...)
- Une richesse du patrimoine naturel et historique répartie sur les 5 communes.
- Un territoire préservé à l'échelle agricole et en cohérence avec le projet de l'intercommunalité.

### **FORCES LIÉES À LA POPULATION**

- Une population extrêmement attachée à son territoire et à l'indépendance de sa communauté de communes.
- Un territoire à taille humaine favorisant la proximité entre les agents et les habitants.
- Une population impliquée : participation de la population aux enquêtes print et web avec un minimum de 400 réponses par enquête. Une population qui souhaite être plus informée.

### **FORCES LIÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

- Une "petite" communauté de communes avec une réelle existence face à ses plus grandes voisines et une proximité avec ses usagers.
- Une communauté de communes reliée aux enjeux de la société, dynamique, en avance, labellisée, agile.
- Une réelle complémentarité et diversité entre les communes, créant une cohérence du territoire.
- Une fédération des acteurs économiques (Club des Entrepreneurs du Blavet à la Ria et différentes actions groupés)
- Des services performants et réactifs et des projets qui aboutissent, des agents impliqués.
- Une volonté partagée d'uniformiser et de valoriser la communication de tous les services et de faire connaître l'existence, les valeurs de la communauté de communes.

### **FORCES LIÉES AUX VALEURS DE SOLIDARITÉ ET D'ENVIRONNEMENT**

- Un nouveau service centralisé « France Services » accompagnant la population, un point accueil emploi performant.
- Un service de Transition professionnelle avec l'Atelier Cantonal de Travaux et d'Entraide / Chantier nature et patrimoine.
- Un accès au numérique favorisé pour les habitants grâce aux cyberbases et à des formations assurées pour garantir l'accès au numérique
- Des actions visant à intensifier le tri et la réduction du volume d'ordures ménagères collectées qui fonctionnent grâce aux efforts réalisés en matière de formation, animation, sensibilisation auprès des différents publics.

## **FORCES LIÉES AUX PROJETS SUR LE TERRITOIRE**

- Manifestations culturelles rassembleuses, possédant une forte renommée (pieds dans la vase, Fête de l'huître, Le chant de l'eucalyptus)
- Valorisation de l'économie circulaire en lien avec les acteurs économiques du territoire
- Les projets fonctionnent : création d'un Repair Café dont l'affluence a doublé en une année par exemple.

## **LES OPPORTUNITES**

Des relais de communication au sein des 5 mairies du territoire à développer.

- Des actions sur lesquelles communiquer, ainsi que des labels, des certifications environnementales, un projet de territoire : du contenu à exploiter.
- Des habitants arrivés récemment ne connaissant pas encore la CCBBO et/ou ses services.
- Une image de marque et une présence à renforcer sur le territoire et au-delà, une existence à affirmer.
- Une égalité des territoires (pas de ville centrale) qui permet une communication globale centrée sur la communauté et pas sur une ville en particulier.
- Un engagement environnemental fort lié aux nouveaux usages des populations.
- Une envie partagée des nouveaux élus de développer et d'harmoniser l'identité de la CCBBO.
- Une équipe motivée pour développer la notoriété de la CCBBO.
- Un tourisme maîtrisé qui permet de trouver des angles « simples » de communication.
- Un territoire attractif.
- Une représentation féminine dans l'exécutif depuis longtemps pour une image moderne.

## **ANALYSE – CONCLUSION**

>> la communication actuelle est disparate

>> un manque d'informations, ce qui crée une présence floue de la CCBBO envers les usagers

>> Un attachement très fort de tous au territoire, des habitants impliqués en demande d'information, une équipe en interne qui a envie d'œuvrer pour le projet commun, un fonctionnement qui permet une agilité et un positionnement naturellement moderne, un projet de territoire en train de s'écrire.

**Le territoire de la CCBBO ressemble à celui dont on rêve pour le monde de demain : de la proximité, du local, de la nature, un environnement préservé, de la solidarité.**

### **Les éléments constitutifs de la CCBBO**

#### **1. Vivre ensemble, sinon rien.**

C'est à la fois vrai pour les services rendus aux habitants, c'est aussi vrai pour la coopération entre les communes de la CCBBO. Sans cette cohésion forte, la CCBBO en tant qu'institution est menacée. Le vivre ensemble est un choix doublé d'une obligation de réussite.

#### **2. Notre taille est notre force.**

Nous sommes tout petits, certes, mais cela nous rend proches les uns des autres. Solidarité, proximité et agilité sont des constituantes fortes de notre identité. Vivre ensemble certes, mais surtout bien vivre ensemble.

### **3. Notre vie est douce.**

Ici on prend le temps. Notre patrimoine naturel est exceptionnel. Nous voulons le préserver et nous souhaitons cultiver notre particularité : l'harmonie et le respect entre l'homme et son habitat. C'est pourquoi nous engageons de nombreuses actions en faveur de l'environnement.

Les touristes qui souhaitent le découvrir sont les bienvenus, s'ils ont envie de vivre ainsi l'expérience.

## **LES PROPOSITIONS**

Un renforcement de l'affirmation de la communauté et de ses missions

>> ne plus différencier par des couleurs différentes les communes, mais au contraire que les cinq communes fassent unité. Une volonté aussi de dire : si nous sommes chacun et chacune différents au sein de nos communes, au sein de la CCBBO, nous faisons un travail commun. De ce fait, il serait intéressant de gommer les couleurs du logo et de s'en servir pour les missions, avec dans l'image de la CCBBO le nom des communes qui la composent.

>>Revoir le nom et le logo

Bien que le mot « Bellevue » fasse peu de sens pour beaucoup, il ne semble pas judicieux de gommer aujourd'hui ce mot, ni même de changer de nom de façon radicale. L'histoire de la CCBBO est singulière, il faut sans doute s'appuyer sur le passé pour composer l'avenir. Par contre, l'utilisation de « BBO » est courant et simple d'usage.

Le nouveau nom pour la communauté de communes pourrait être : « BBO Communauté ».

Un nom qui affirme un changement, qui s'appuie sur l'histoire pour ne pas gommer le passé mais qui réaffirme ses valeurs, qui les affiche. Cela permet de faire une abréviation de l'acronyme générateur d'erreurs et difficile à prononcer. Plus un nom est court, plus il est mémorisable.

Vu l'avis de la commission communication, réunie le 20 janvier 2022,

*Les conseillers échangent sur la stratégie de communication et notamment sur le changement de nom. Les conseillers discutent également sur le nom « Blavet Ria Océan Communauté ». Ce nom paraît plus dur à la prononciation même s'il met en valeur la Ria d'Etel, qui est le 3eme élément aquatique qui borde le territoire avec le Blavet et l'océan atlantique. Il y a un risque également d'avoir plus de difficulté à modifier le nom alors que BBO Communauté est déjà utilisé par beaucoup d'habitants et est facile à prononcer.*

*Mme Le Serrec propose que la référence à la ria d'Etel soit conservée dans le nom de l'Office de Tourisme qui devrait être créé début 2023.*

**Après avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité de :**

**\_ VALIDER le changement de nom pour « BBO Communauté »,**

- \_ **MODIFIER** la charte graphique et le logo pour impulser un renouveau,
- \_ **TRAVAILLER** à la rédaction d'un bulletin intercommunal en 2022 pour une distribution en fin d'année,
- \_ **D'AFFECTER** un budget à la communication (des arbitrages seront travaillés lors des débats d'orientation budgétaires).

#### 4. Mise en place des modalités de gestion du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Rapporteur : Sophie LE CHAT

##### Lexique des termes utilisés

###### **DLAL et GALPA**

Le Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) est un programme du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche. Ce programme permet la mise en place de Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture, GALPA, afin de mettre en œuvre une stratégie développée localement par les acteurs locaux.

###### **FEAMP**

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) est consacré aux affaires maritimes, à la pêche et à l'aquaculture. Il constitue l'instrument financier de la politique commune des pêches (PCP). C'est l'un des cinq Fonds structurels et d'investissements européens, qui se complètent et visent à stimuler la relance par la croissance et l'emploi dans l'Union européenne.

[Autres fonds dont bénéficie la CCBBO et ses communes membres : Fonds social européen (entre 60 et 80 000€ par an) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (en fonction des projets, financement de l'investissement)]

La Région Bretagne a publié le 8 novembre 2021 un appel à candidatures en vue de la sélection des Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) pour la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) sous le Fonds européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) 2021-2027. A l'instar de la mesure Leader du Feader, le DLAL doit mettre l'accent sur la mise en réseau des acteurs, le soutien à l'innovation et à l'expérimentation, la territorialisation des projets soutenus. Les GALPA sont invités à manifester leur intention de candidater avant le 15/01/2022 et à déposer un dossier de candidature avant le 20/04/2022.

Dans le cadre de la concertation territoriale qu'elle a organisée en 2021, la région Bretagne a indiqué que le périmètre de candidature devait être « pertinent, en termes d'échelle et de diversité d'acteurs » et que tel était le cas des actuels GALPA bretons. Elle a également signalé l'opportunité de s'appuyer sur des configurations permettant de maintenir la dynamique DLAL qui a pu être initiée depuis le lancement du programme opérationnel 2014-2020. A ce jour, le périmètre du GALPA du Pays de Lorient (relatif au DLAL Feamp 2014-2020) inclut Lorient Agglomération, CCBBO et Quimperlé Communauté.

En conclusion,

**Après avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité de :**

**\_ SE PRONONCER** en faveur d'une candidature commune avec Lorient Agglomération pour le DLAL Feampa 2021-2027,

**\_ DE VALIDER LA CANDIDATURE COMMUNE** du GALPA Pays de Lorient constitué de Lorient Agglomération, CCBBO et Quimperlé Communauté,

**\_ DE VALIDER LE PORTAGE** de la candidature et du GALPA par Lorient Agglomération.

## **5. Choix des entreprises pour les travaux de la salle de sports de Merlevenez**

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 mars 2021,

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 novembre 2021,

Pour rappel, les travaux sont décomposés en 6 lots :

01\_ Gros œuvre / Installation de chantier

02\_ Charpente bois / Renforcement de charpente

03\_ Couverture / Etanchéité

04\_ Bardage / ITE

05\_ Menuiseries extérieures

06\_ Electricité

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur les lots 1, 3, 4 et 6

Les propositions du jury de sélection sont les suivantes :

**Lot n° 1 : GROS ŒUVRES/ INSTALLATION DE CHANTIER**

Nombre de réponses reçues : 1

Proposition de retenir la proposition de l'entreprise BEVAN construction pour un montant de 42 000 € HT.

**Lot n° 3 : COUVERTURE ETANCHEITE**

Nombre de réponses reçues : 3

Proposition de retenir la proposition de l'entreprise SOPREMA pour un montant de 295 618, 62 € HT.

**Lot n° 4 : BARDAGE / ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR**

Nombre de réponses reçues : 2

Proposition de retenir la proposition de l'entreprise SOPREMA pour un montant de 211 190, 14 € HT.

**Lot n° 6 : ELECTRICITE**

Nombre de réponses reçues : 2

Proposition de retenir la proposition de l'entreprise LBGE pour un montant de 43 611, 80 € HT.

**Après avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité de :**

- \_ **APPROUVER** l'analyse proposée par la commission d'appel d'offres,
- \_ **AUTORISER** la Présidente à signer les contrats avec les entreprises.

## **6. Convention de mise à disposition des locaux et de temps de travail pour le service d'aide à domicile**

Rapporteur : Martine Paré

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels pour l'année 2022 avec le Service Aide et Accompagnement à Domicile.

La Communauté de Communes Blavet, Bellevue, Océan met à disposition auprès du Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale dénommé « Service aide à la personne des communes du Canton de Port Louis » des locaux, du personnel, des équipements et des biens consommables. Le projet de convention détaillant les conditions financières, approuvé par l'assemblée générale du GCSMS est transmis en pièce jointe aux conseillers communautaires.

Cette mise à disposition est complémentaire de la mise à disposition de personnel par le CIAS de la CCBBO : 17 agents sont mis à disposition par le CIAS, leur salaire est remboursé en intégralité.

**Après avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité de :**

- **AUTORISER** la Présidente à signer la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels pour l'année 2022 avec le GCSMS, Service Aide et Accompagnement à Domicile. La convention est jointe à la présente délibération.

## **7. Convention de partenariat avec le syndicat mixte du Grand Site de France Dune Sauvage de Gâvres à Quiberon**

Rapporteur : Jean-Yves CROGUENNEC

Le syndicat mixte du Grand Site de France Dune Sauvage de Gâvres à Quiberon est un acteur à part entière d'une dynamique de développement durable relevant les défis de l'énergie, du changement climatique, d'un tourisme responsable en faveur des patrimoines du territoire et des populations qui y vivent.

Pour rappel, le syndicat mixte du Grand Site de France Dune Sauvage de Gâvres à Quiberon est engagé pour des actions de conservation de ces patrimoines, et s'efforce d'encore mieux les valoriser, les partager afin de les transmettre au plus grand nombre.

Le programme d'actions s'articule autour de 4 enjeux :

- Préserver, gérer et valoriser les patrimoines
- Structurer un accueil de qualité et durable

- Offrir une découverte unique des Dunes Sauvages
- Construire un projet de territoire attractif et innovant

Le syndicat mixte du Grand Site de France Dune Sauvage de Gâvres à Quiberon propose à la communauté de communes de renouveler la convention-cadre de partenariat, d'une durée de cinq années, qui s'est achevée au 31 décembre dernier. La convention prévoit un programme d'actions à réaliser par les chantiers d'insertion sur les communes de Plouhinec et le fort de Porh Puns (propriété du Grand Site Dunaire), répondant aux 4 objectifs suivants :

- Participation à la gestion et la valorisation du fort de Porh Puns à Gâvres,
- Coopération dans la gestion des espaces naturels confiée au syndicat,
- Entretien des équipements d'accueil du public,
- Appui au ramassage des macro-déchets sur les plages de la commune Plouhinec.

La convention présentée a pour objet de définir les droits et obligations de chacune des parties. Chaque année, un avenant à la convention précisera les modalités et les montants des actions soutenues par le syndicat.

**Après avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité de :**

- **APPROUVER LE PARTENARIAT** avec le syndicat mixte du Grand Site de France Dune Sauvage de Gâvres à Quiberon,
- **AUTORISER LA PRESIDENTE** à signer la convention proposée,
- **CHARGER MADAME LA PRESIDENTE** de la mise en application de cette décision.

## **8. Avenant au marché de traitement des déchets inertes**

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

La collectivité a confié à l'entreprise Les Recycleurs Bretons par marché notifié en date du 18/09/2019, le traitement des déchets inertes, pour une durée de 3 ans, prenant fin le 31/12/2022.

L'exutoire actuel à Ploemeur doit fermer en mars 2022. Les Recycleurs Bretons proposent ainsi un avenant au marché ayant pour objet le changement d'exutoire concernant le traitement des déchets inertes en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). En effet, les déchets de la déchèterie de Merlevenez seront redirigés vers la carrière Pigeon à Landévant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Un nouveau tarif sera alors appliqué, 11,75 € HT / tonne, soit 2,25 € HT / tonne d'augmentation par rapport au prix actuel.

**Après avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité :**

- \_ **D'ACCEPTER** cette proposition d'avenant avec une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022,
- \_ **D'AUTORISER** la Présidente, à signer l'avenant avec la société Les Recycleurs Bretons relatif au traitement des déchets inertes.

## 9. Avenant au marché de fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et les emballages

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

La collectivité a confié à l'entreprise SULO par marché notifié en date du 04/08/2017, la fourniture des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages, dont l'échéance est le 01/08/2022.

L'économie mondiale souffre depuis plusieurs mois de pénuries de matières premières (acier, puces électroniques, bois, plastique...) couplées à une flambée des prix inédite, et malheureusement durable sur l'année 2021. La crise sanitaire a désorganisé les différentes filières d'approvisionnement dans le monde. Le redémarrage de l'activité industrielle très rapide sur le continent asiatique et aux Etats-Unis a contraint les entreprises à se fournir en matériau là où la production avait repris, déséquilibrant l'offre et la demande avec une inflation sans précédent des cours d'achats des matières premières.

SULO avait anticipé en 2020 ses flux et approvisionnements stratégiques ce qui a permis de continuer à produire sans discontinuité, malgré les ruptures partielles d'approvisionnement et les hausses de plus en plus importantes de début d'année.

Mais la situation critique des matières premières liées à l'activité industrielle de SULO, notamment le plastique (PEHD vierge et recyclé), les composants à base d'acier (chapes, axes de roues, vis...) et l'acier pour les conteneurs enterrés (tôles zinguées...) s'avère durable et ne permet plus d'absorber ces surcoûts sans révision de prix.

En effet, le caractère soudain et imprévisible dans sa nature et son ampleur du contexte économique actuel nécessite de revoir les conditions tarifaires, afin de pouvoir répercuter une partie de ces hausses historiques, les indices de révision ne les reflétant que très partiellement.

Ainsi, SULO sollicite qu'une indemnité soit ajoutée à chaque bon de commande, à hauteur de 5% du montant total de la commande, dont l'intitulé est le suivant : « indemnité compensatrice des hausses imprévues des prix des matières premières suite au covid-19 ».

Cet avenant sera applicable jusqu'à la fin du marché, soit août 2022.

**Après avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité :**

\_ **D'ACCEPTER** cette proposition d'avenant avec une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022,

\_ **D'AUTORISER** la Présidente, à signer l'avenant avec la société SULO relatif à la fourniture des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages.

## 10. Modification du projet d'extension du Carrefour Industriel du Porzo suite à l'Enquête publique

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 novembre au 17 décembre 2021, la commissaire enquêtrice a rendu un avis favorable avec réserve. Cet avis est consultable sur le site de la CCBBO :

<https://www.ccbbo.fr/enquetes-publiques-363.html>

Suite à cet avis, il est proposé aux conseillers communautaires de retirer la demande de déboisement de 9 400 m<sup>2</sup> de bois, ainsi que la demande de dérogation de destruction d'habitat d'une espèce protégée. Une présentation sera faite en séance.

**Après avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité :**

**\_ D'ACCEPTER** le retrait de la demande de déboisement de 9 400 m<sup>2</sup> de bois, ainsi que la demande de dérogation de destruction d'habitat d'une espèce protégée.

*Suite à l'approbation de l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, Mme Le Floch présente la délibération suivante.*

### **11. Aménagement de l'extension du carrefour industriel du Porzo : Rectification des mesures de compensations agricoles**

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

#### **Préambule**

Le projet d'extension du carrefour industriel du Porzo à Kervignac conduit à la réduction de la surface agricole utile. La réalisation d'une étude préalable d'évitement, de réduction et de compensation agricole a été confiée à la chambre d'agriculture. Des mesures de compensation ont été validées en conséquence lors du conseil communautaire du 10 novembre 2021.

Néanmoins ces mesures de compensation ont fait l'objet d'un avis défavorable de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du préfet du Morbihan au motif que le calcul du montant des compensations est erroné, que le nombre de parcelles cadastrales, comptabilisé dans le calcul global, a été minoré, que l'une des mesures compensatoires proposées (création de panneaux de communication) ne peut pas être considérée comme une mesure de compensation économique.

Le calcul du montant des compensations a donc été corrigé et de nouvelles mesures de compensations décidées par le comité de pilotage réuni le 9 février 2022 après avis du comité territorial d'Hennebont de la chambre d'agriculture.

Après correction, la perte de valeur ajoutée agricole liée à la disparition de 11,66 ha de surface agricole utile est évaluée pour dix ans à 91 600 € (et non 40 760 €).

Les nouvelles mesures de compensation retenues par le comité de pilotage du 9 février 2022 qui suivent répondent aux enjeux en matière d'organisation du foncier agricole, de réduction des gaz à effet de serre, de gestion qualitative de l'eau, de gestion des déchets et de lutte contre les nuisibles :

- Organisation du foncier agricole avec échanges parcellaires. Les échanges parcellaires permettraient de regrouper le foncier agricole autour de sièges d'exploitations. Les éleveurs de ruminants y gagneraient en pâturages accessibles, tous les agriculteurs y gagneraient en temps et coûts de déplacement, meilleure surveillance des cultures, etc. En outre, les traversées des bourgs par des engins agricoles pourront être réduites. La mission d'animation et d'accompagnement s'effectuera sur durée maximale de quatre ans.

- Bilans carbone et animation en bovins lait et viande. L'idée est de proposer un diagnostic individuel à des élevages lait et viande bovine. Un programme de rendez-vous autour de la réduction du bilan carbone et l'optimisation du captage du carbone (avec vente de crédit carbone) sera mis en œuvre.
- Acquisition d'effaroucheurs électroniques. La multiplication des choucas entraîne la destruction des cultures. Une participation financière à l'acquisition d'effaroucheurs électroniques permettra de limiter ces nuisances.
- Collecte d'huiles et de pneus usagés. Les activités agricoles nécessitent l'usage important d'huiles et de pneus. Si auparavant la collecte des huiles usagées était réalisée par une entreprise gratuitement, ce n'est plus le cas aujourd'hui. La mesure vise à accompagner les agriculteurs dans la gestion de leurs déchets.
- Stockage des eaux pluviales pour l'élevage (appui à l'animation et au financement des éleveurs). Les exploitations disposent de grandes surfaces de toitures. L'idée est de capter et de stocker l'eau pluviale pour l'utiliser en été, limitant ainsi les prélèvements des élevages sur le réseau ou le milieu. La réserve d'eau peut aussi servir de réserve à incendie.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 novembre 2021 relative à la validation des mesures de compensations agricoles ;

Vu l'avis défavorable de la commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les mesures de compensation proposées en date du 18 janvier 2022 ;

Vu l'avis défavorable du préfet du Morbihan sur les mesures de compensation proposées en date du 1er février 2022 ;

Vu l'avis du comité de pilotage réuni le 9 février 2022 ;

**Après avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité :**

**\_ D'ABROGER** la délibération du 10 novembre 2021 portant sur ce sujet ;

**\_ DE VALIDER** les mesures de compensation proposées par le comité de pilotage du 9 février 2022 ;

**\_ D'AUTORISER** Madame la Présidente à mener les opérations et à signer l'ensemble des actes nécessaires à la bonne réalisation des mesures ;

**\_ DE PORTER LES SOMMES** au budget du Porzo2/Kervignac au budget 2022.

## **Informations dans le cadre de la délégation des conseillers à la Présidente**

### **Décision budgétaire technique sur le budget du service public d'élimination des déchets (SPED)**

Par certificat administratif en date du 11 janvier 2022, un virement de crédit de 2 000 € a été effectué du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 011 – compte 611 (prestations) afin d'assurer le paiement des dernières factures de l'exercice 2021.

## 12. Questions diverses

Date des prochains conseils communautaires :

- Jeudi 10 mars à 19h : Débat d'orientation budgétaires
- Jeudi 7 avril : Vote des budgets

M. Gourden explique que la plate-forme de déchets verts de la déchèterie sera fermée à partir du 4 avril en raison des travaux de réhabilitation. Les habitants de Nostang, Sainte-Hélène et Merlevenez pourront venir chercher un badge pour accéder aux plate-formes de dépôts de déchets verts de Kermassonet et du Porzo à Kervignac ou celle du Bisconte à Plouhinec. Les badges permettront d'accéder à la plate-forme de son choix. Des permanences seront organisées les samedis 5, 12 et 19 mars pour équiper les 3 000 foyers.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le secrétaire de séance,  
Renée GAIVORT,

La Présidente,  
Sophie LE CHAT,

